

# MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Massif de Villefermoy

(zone de protection spéciale)

NOR : DEVIN0650160A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1<sup>er</sup> alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

### Arrête

Article 1<sup>er</sup> - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Massif de Villefermoy » (zone de protection spéciale FR1112001) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de Seine-et-Marne : La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Rablais, Coutençon, Echouboulains, Les Ecrennes, Fontenailles, Laval-en-Brie, Pamfou, Valence-en-Brie.

Article 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Massif de Villefermoy » figure en annexe au présent arrêté.

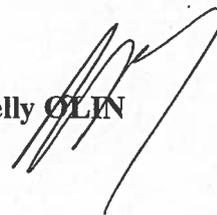
Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de Seine-et-Marne, à la direction régionale de l'environnement Ile-de-France et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - L'arrêté du 3 novembre 2005 portant désignation du site Natura 2000 « Massif de Villefermoy » (zone de protection spéciale) est abrogé.

Article 4 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 MARS 2006

Nelly OLIN



## Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)  
Massif de Villefermoy (FR1112001)

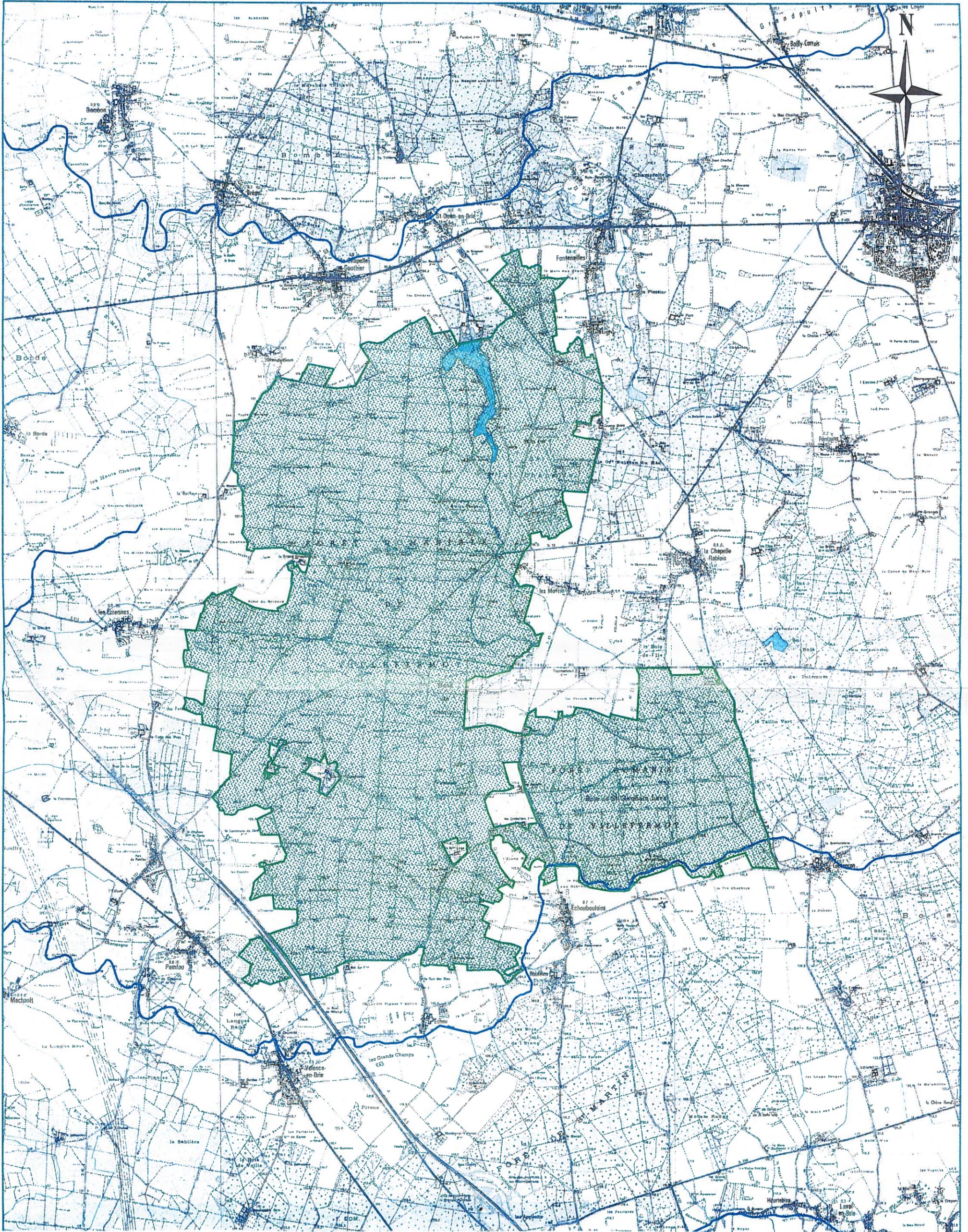
### Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1<sup>er</sup> alinéa du code de l'environnement :

Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2<sup>ème</sup> alinéa du code de l'environnement :

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>



**SITE NATURA 2000 Massif de Villefermoy  
(ZPS) FR1112001 (Seine-et-Marne)**

Carte au 1/50 000 annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

Signé le : **24 MARS 2006**

La ministre de l'écologie et du développement durable

**Nelly OLIN**



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Périètre

© IGN-2002-SCAN250